

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.11.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 23.11.2023

### 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### · 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** H1/030, H1/050, H1/100, H1/200, H1/300, H1/400, H1/500

· **Code du produit:** V0008-V0014

#### · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### · Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

· **Catégorie du produit** PC31 Produits lustrant et mélanges de cires

##### · Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

· **Emploi de la substance / de la préparation** Produit de polissage

#### · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### · Producteur/fournisseur:

OTEC Präzisionsfinish GmbH

Heinrich-Hertz-Straße 24

75334 STRAUBENHARDT

Germany

msds@otec.de

www.otec.de

Tel. + 49 7082 491120

Fax + 49 7082 4911141

· **Service chargé des renseignements:** Département de sécurité des produits

#### · 1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0800 59 59 59

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 22 50 50

PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

### 2 Identification des dangers

#### · 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

#### · 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant

· **Pictogrammes de danger** néant

· **Mention d'avertissement** néant

· **Mentions de danger** néant

#### · Indications complémentaires:

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### · 2.3 Autres dangers

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

(suite page 2)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.11.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 23.11.2023

**Nom du produit: H1/030, H1/050, H1/100, H1/200, H1/300, H1/400, H1/500**

· **vPvB:** Non applicable.

(suite de la page 1)

### 3 Composition/informations sur les composants

#### · 3.2 Mélanges

· **Description:** Grains de coquille d'écrou imprégnés de cire / graisse pour le polissage de machine

#### · Composants dangereux:

Numéro CE: 918-481-9	Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cyclis, <2%	>1-≤2,5%
Reg.nr.: 01-2119457273-39-xxxx	aromatiques	
	⚠ Asp. Tox. 1, H304	

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### 4 Premiers secours

#### · 4.1 Description des mesures de premiers secours

· **Remarques générales:** Amener les sujets à l'air frais.

· **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· **Après contact avec la peau:** En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### · Après contact avec les yeux:

Ne pas frotter les yeux secs, car le stress mécanique peut causer des dommages à la cornée.

Si nécessaire, retirer les lentilles de contact et rincer abondamment à l'eau, si possible, utiliser un collyre isotonique à 0,9% de NaCl. Consulter un ophtalmologiste.

Recourir à un traitement médical.

· **Après ingestion:** Rincer la bouche (seulement si la victime est consciente)

#### · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Migraine

Etourdissement

#### · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

#### · 5.1 Moyens d'extinction

#### · Moyens d'extinction:

Dioxyde de carbone

Mousse

Eau pulvérisée

Sable sec

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

#### · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Monoxyde de carbone (CO)

le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>)

#### · 5.3 Conseils aux pompiers

#### · Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

### 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Veiller à une aération suffisante.

Eviter la formation de poussière.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

#### · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

#### · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir par moyen mécanique.

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.11.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 23.11.2023

**Nom du produit: H1/030, H1/050, H1/100, H1/200, H1/300, H1/400, H1/500**

(suite de la page 2)

### · 6.4 Référence à d'autres rubriques

- Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
- Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
- Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## 7 Manipulation et stockage

### · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Les formations de poussière qui ne peuvent être évitées doivent être régulièrement ramassées.
- N'employer que dans des secteurs bien aérés.
- Aucune mesure particulière n'est requise.

### · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

### · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### · Stockage:

#### · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.

#### · Indications concernant le stockage commun:

- Ne pas stocker avec les aliments.
- Ne pas stocker avec les matières inflammables.

#### · Autres indications sur les conditions de stockage:

- Durée de conservation: 18 mois à compter de la date de fabrication, dans un récipient non ouvert

### · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### · 8.1 Paramètres de contrôle

#### · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

- Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

#### · Remarques supplémentaires:

- Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### · 8.2 Contrôles de l'exposition

#### · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

#### · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### · Mesures générales de protection et d'hygiène:

- Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

#### · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

#### · Protection des mains:

- Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

#### · Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc fluoré (Viton)

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

#### · Temps de pénétration du matériau des gants

- Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

#### · Protection des yeux/du visage Lunettes de protection anti-bris de verre

#### · Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

## 9 Propriétés physiques et chimiques

### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### · Indications générales

#### · Couleur:

Brun

#### · Odeur:

Caractéristique

#### · Seuil olfactif:

Non déterminé.

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.11.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 23.11.2023

**Nom du produit: H1/030, H1/050, H1/100, H1/200, H1/300, H1/400, H1/500**

(suite de la page 3)

· <b>Point de fusion/point de congélation:</b>	Non déterminé.
· <b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Non déterminé.
· <b>Inflammabilité</b>	Non déterminé.
· <b>Limites inférieure et supérieure d'explosion</b>	
· <b>Inférieure:</b>	Non déterminé.
· <b>Supérieure:</b>	Non déterminé.
· <b>Point d'éclair</b>	>100 °C
· <b>Température d'auto-inflammation</b>	>250 °C
· <b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
· <b>pH à 20 °C</b>	6-7
· <b>Viscosité:</b>	
· <b>Viscosité cinématique</b>	Non applicable.
· <b>Dynamique:</b>	Non applicable.
· <b>Solubilité</b>	
· <b>l'eau:</b>	Insoluble
· <b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	Non déterminé.
· <b>Pression de vapeur:</b>	Non applicable.
· <b>Densité et/ou densité relative</b>	
· <b>Densité à 20 °C:</b>	0,95-1,2 g/cm <sup>3</sup>
· <b>Densité relative</b>	Non déterminé.
· <b>Masse volumique:</b>	700-750 kg/m <sup>3</sup>
· <b>Densité de vapeur:</b>	Non applicable.
· <b>Caractéristiques des particules</b>	
Voir point 3.	

### · 9.2 Autres informations

· <b>Aspect:</b>	
· <b>Forme:</b>	Granulés
· <b>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité</b>	
· <b>Température d'inflammation:</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <b>Propriétés explosives:</b>	Le produit n'est pas explosif.
· <b>Teneur en solvants:</b>	
· <b>VOC (CE)</b>	0,00 %
· <b>Teneur en substances solides:</b>	100,0 %
· <b>Changement d'état</b>	
· <b>Taux d'évaporation:</b>	Non applicable.

### · Informations concernant les classes de danger physique

· <b>Substances et mélanges explosibles</b>	néant
· <b>Gaz inflammables</b>	néant
· <b>Aérosols</b>	néant
· <b>Gaz comburants</b>	néant
· <b>Gaz sous pression</b>	néant
· <b>Liquides inflammables</b>	néant
· <b>Matières solides inflammables</b>	néant
· <b>Substances et mélanges autoréactifs</b>	néant
· <b>Liquides pyrophoriques</b>	néant
· <b>Matières solides pyrophoriques</b>	néant
· <b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	néant
· <b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	néant
· <b>Liquides comburants</b>	néant
· <b>Matières solides comburantes</b>	néant
· <b>Peroxydes organiques</b>	néant
· <b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>	néant
· <b>Explosibles désensibilisés</b>	néant

FR

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.11.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 23.11.2023

Nom du produit: H1/030, H1/050, H1/100, H1/200, H1/300, H1/400, H1/500

(suite de la page 4)

### 10 Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter**  
Le produit n'est pas explosif sous la forme fournie; Cependant, une accumulation de poussière fine entraîne un risque d'explosion de poussière.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone  
Gaz/vapeurs irritants

### 11 Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

##### Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cyclis, <2% aromatiques

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	>5 mg/l (rat) (OECD)
	LC50/96 h	1.000 mg/l (Oncorhynchus Mykiss) (OECD 203)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Peut causer des réactions allergiques cutanées.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

#### · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

### 12 Informations écologiques

#### · 12.1 Toxicité

##### · Toxicité aquatique:

##### Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cyclis, <2% aromatiques

EC50/48h 1.000 mg/l (daphnia) (OECD 202)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Les composants isolés sont biodégradables.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**  
Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.11.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 23.11.2023

Nom du produit: H1/030, H1/050, H1/100, H1/200, H1/300, H1/400, H1/500

(suite de la page 5)

### · 12.7 Autres effets néfastes

### · Autres indications écologiques:

### · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

## 13 Considérations relatives à l'élimination

### · 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### · Recommandation:

Éliminer selon les règlements officiels.

De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

#### · Catalogue européen des déchets

12 01 16*	déchets de grenailage contenant des substances dangereuses
-----------	--

#### · Emballages non nettoyés:

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

## 14 Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	nicht anwendbar
--	-----------------

· ADR/RID, ADN, IMDG, IATA	néant
----------------------------	-------

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
---	--

· ADR/RID, ADN, IMDG, IATA	néant
----------------------------	-------

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
--	--

· ADR/RID, ADN, IMDG, IATA	
----------------------------	--

· Classe	néant
----------	-------

· 14.4 Groupe d'emballage	
---------------------------	--

· ADR/RID, IMDG, IATA	néant
-----------------------	-------

· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
-------------------------------------	-----------------

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
--	--

Non applicable.
-----------------

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	
---	--

Non applicable.
-----------------

· "Règlement type" de l'ONU:	
------------------------------	--

néant
-------

## 15 Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
--

Aucun des composants n'est compris.
-------------------------------------

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
--

Aucun des composants n'est compris.
-------------------------------------

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT
---

Aucun des composants n'est compris.
-------------------------------------

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.11.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 23.11.2023

**Nom du produit: H1/030, H1/050, H1/100, H1/200, H1/300, H1/400, H1/500**

(suite de la page 6)

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales:**

· **Indications sur les restrictions de travail:**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· **Service établissant la fiche technique:** Département de sécurité des produits

· **Contact:** Nadine Waltenberger

· **Date de la version précédente:** 21.09.2021

· **Numéro de la version précédente:** 1

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

· **\* Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR